

Chez nos adversaires

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **14 (1922)**

Heft 10

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383433>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

judice. Il lui est particulièrement interdit de cesser lui-même illégalement le travail ou d'y inviter ou engager les autres.»

L'article concernant le droit de coalition est rédigé dans le même esprit; il prévoit que ce droit est accordé aux fonctionnaires «dans les limites de la morale, de l'ordre de l'Etat et dans le cadre des dispositions de la loi.»

Il ressort de ces dispositions que l'on n'a tenu aucun compte des points les plus importants des revendications des représentants du personnel. Une conférence aura lieu le 11 octobre entre le Département des finances et les représentants du personnel.



Conférences internationales

Union syndicale internationale. Une séance du bureau de l'Union syndicale internationale eut lieu fin septembre à Amsterdam; nous extrayons ce qui suit des délibérations:

Les camarades de l'Esthonie, qui travaillent actuellement à la création d'une commission syndicale, sont assurés de l'appui de la Fédération syndicale internationale. L'enquête sur les mesures prises par le gouvernement espagnol contre les syndicats, qui n'a pas pu être exécutée jusqu'ici, est remise aux camarades Jouhaux et Oudegeest, qui représenteront la Fédération syndicale internationale au congrès syndical espagnol en novembre prochain.

L'action de secours en faveur des *affamés de la Russie* sera continuée. Les représentants de la Fédération syndicale internationale organisent en ce moment la distribution de linge et de vêtements d'une valeur de 500,000 florins. Une nouvelle cuisine, pouvant nourrir 300 à 400 enfants, sera ouverte à Moscou.

Le bureau discuta les dernières mesures concernant le *congrès mondial de la paix*, qui doit avoir lieu du 10 au 15 décembre à la Haye. La présidence sera confiée au camarade Thomas, président de la Fédération syndicale internationale; Jouhaux sera rapporteur. Les invitations seront envoyées vers la fin du mois de septembre. Le bureau prit position à l'égard des événements en Orient par la résolution suivante: «Le prolétariat est invité à vouer toute son attention à la situation en Orient. On rappelle la résolution prise au congrès syndical international de Rome invitant tous les ouvriers organisés à s'opposer à la guerre. Le bureau compte sur la résistance du prolétariat contre toute politique de violence pour que l'Europe ne soit pas précipitée dans une nouvelle guerre mondiale.

Fédération internationale des relieurs. La cinquième conférence de la Fédération internationale des relieurs a eu lieu au mois de septembre à *Leipzig*. 13 organisations étaient représentées. Les rapports de gestion et de caisse du secrétaire international furent acceptés à l'unanimité. Puis la conférence entendit les rapports des représentants de chaque organisation nationale. Malgré les plus grands efforts des patrons, la semaine de 48 heures ne fut ravie nulle part jusqu'à présent, et les différentes organisations nationales s'opposèrent par tous les moyens en leur pouvoir à une prolongation de la durée du travail.

On percevra une cotisation annuelle double pour l'année 1922; les statuts internationaux modifiés seront maintenant publiés. Le siège du secrétariat international reste à Berne avec le camarade Hockstrasser comme secrétaire. Dans diverses résolutions il fut pris position au sujet des questions d'actualité. Des négocia-

tions devront être engagées avec les secrétariats internationaux des typographes et des lithographes en vue d'une fusion des trois secrétariats. En outre, le secrétariat international est chargé d'étudier la question des salaires féminins et rapporter à ce sujet à la prochaine conférence. Enfin, toutes les organisations sont invitées à exercer une pression sur leurs gouvernements pour obtenir une modification du traité de paix de Versailles.



La loi Häberlin

Le secrétariat de l'Union syndicale a reçu le télégramme suivant à l'occasion de l'enterrement de la loi Häberlin, célèbre dans le monde entier:

«Nos meilleures félicitations aux ouvriers suisses à l'occasion du résultat de la votation sur la loi Häberlin.

Fédération syndicale internationale: *Fimmen*.



Chez nos adversaires

Le deuxième *congrès ouvrier chrétien-social* de la Suisse a eu lieu, au début du mois de septembre, à *Lucerne*. Des représentants des organisations chrétiennes-sociales de toute la Suisse y prirent part. Les représentants des gouvernements cantonaux avoisinant le Lac des Quatre cantons, ainsi que le conseiller fédéral Musy (le conseiller fédéral Motta avait été empêché d'assister au congrès) s'efforcèrent d'animer l'esprit des participants.

Dans son discours d'ouverture, le conseiller national Scherrer fit remarquer que la réaction sociale se faisait valoir de plus en plus. La mauvaise conscience de l'orateur l'engage à prétendre que les organisations socialistes avaient empêché par leur attitude la formation d'un front unique pour lutter contre la prolongation de la durée du travail.

Comme premier tractandum on discuta l'initiative concernant *l'impôt unique sur la fortune*. Il semble que les orateurs aient voulu porvoquer l'orreur de leur auditoire contre cette initiative qui «a de nombreux partisans dans les rangs des ouvriers chrétiens-sociaux»; on adopta, tout au moins sans opposition une résolution la disant inacceptable. Puis, on accepta une seconde résolution destinée à la *Société des nations* et invitant tous les représentants gouvernementaux responsables à se servir de leur autorité et de leur puissance pour le maintien de la paix. On adopta en outre la proposition d'adresser une requête au Conseil fédéral demandant qu'il soit donné suite à la motion Scherrer relative à la *revision immédiate des articles 35 et 36 de la loi sur l'assurance-maladie et accidents*. Puis, le conseiller fédéral Musy fit un discours dans lequel il fit l'éloge des organisations chrétiennes-sociales pour «leur œuvre sociale si favorable à la conservation de l'Etat»; ce que nous comprenons d'ailleurs fort bien.

Le congrès entendit finalement des discours sur la *situation économique de la Suisse* et sur la *nouvelle orientation de la politique sociale de la Suisse conformément à la situation actuelle*; il adopta une résolution contenant les points suivants: développement du désarmement par le Conseil fédéral, refus de la prolongation de la durée du travail, maintien des mesures actuelles pour le secours de chômage, examen de l'initiative sur

les tarifs douaniers, renforcement de l'esprit de famille. Les propositions de quelques sections furent renvoyées à l'examen du comité central, puis le congrès fut clôturé.



Mouvement syndical international

Tchéco-Slovaquie. Les apôtres du parti communiste ont exécuté un nouveau chef-d'œuvre: la division des syndicats tchéco-slovaques. Le plan n'avait pas été mal établi; la Fédération des ouvriers de l'industrie chimique, qui possède une direction communiste, avait été chargée d'admettre dans son sein toutes les personnes et groupes locaux exclus par les autres fédérations syndicales. Il est évident que les autres fédérations ne pouvaient pas admettre une telle mesure, et dans la suite, la Fédération des ouvriers de l'industrie chimique fut exclue de l'Union syndicale. C'est alors qu'apparut promptement une « commission de propagande de l'Union syndicale internationale rouge », qui se tenait prête, pour essayer selon les formules de prestidigitation bien connues, de décharger toutes les responsabilités sur l'Union syndicale. L'avenir nous dira ce que pourra faire cette organisation dissidente.

Australie. Conformément aux décisions des offices de salaire de l'Etat de Victoria, la semaine de 44 heures a été prescrite dans les 27 professions ou branches d'industries suivantes: Pour toutes les professions du bâtiment, les cordonniers, les tailleurs et couturiers, les jardiniers, faiseurs de chapeaux de paille, fabriques de casquettes, modistes, fonctionnaires du commerce (à l'exception de ceux employés dans le petit commerce), faiseurs d'instruments de musique, photographes, nettoyeurs de canaux, etc., constructeurs de navires, graveurs, employés de certains groupes du grand commerce, faiseurs de parapluies, réparateurs et lingères.

Les employés du petit commerce, les ouvriers des carrières de pierre et les coiffeurs travaillent 46 heures par semaine. Des majorations spéciales entrent en vigueur pour les heures supplémentaires faites au-delà de cet horaire maximum.

Les ouvriers du bâtiment de Sidney ont décidé de s'opposer à toute tentative de prolongation de la durée du travail au-dessus de 44 heures.

Chine. Le premier congrès des ouvriers chinois a eu lieu au début du mois de mai de cette année à Canton. 160 représentants de 12 villes y participèrent; leurs organisations comprennent 300,000 membres. On a l'intention de créer une Union syndicale chinoise. Le mouvement poursuivait en premier lieu des buts syndicaux. Il devra lutter pour la journée de huit heures et prévoir l'entraide réciproque en cas de grève. Un second congrès ouvrier général est envisagé pour ces prochains temps. Le drapeau rouge a été choisi comme emblème du mouvement. Une décision relative à l'adhésion à une Internationale n'a pas été prise.

Afrique du Sud. Un mouvement des plus actifs se fait remarquer en faveur de la concentration du mouvement syndical. Les nombreux syndicats professionnels doivent être réunis en cinq groupes: professions du bâtiment, fabriques, exploitations publiques, professions du transport et mines.

Tous les ouvriers d'une industrie doivent collaborer pour le bien de cette industrie. Les fédérations industrielles ne devront s'occuper que de questions profes-

sionnelles; la discussion de questions générales ressort de l'organisation industrielle et des congrès généraux.

Chaque groupe de métier ou d'une profession peut traiter indépendamment ses propres affaires, à condition qu'elle observe les statuts de l'Union. Aucun groupe ne peut être compris dans une grève ou être obligé à payer des cotisations particulières sans son consentement. Les fédérations professionnelles doivent jouir des avantages de l'autonomie. Simultanément, on veut les aider à créer une grande organisation comprenant tous les ouvriers du métier.

Ces efforts démontrent en tout cas que l'on veut renoncer aux petits groupements de métier. Par contre, il nous semble que le programme manque encore de clarté. L'intention de réunir les avantages de l'autonomie à ceux de la centralisation, est à peu près aussi difficile que l'union du feu avec l'eau.



Dans les autres organisations

Société suisse des musiciens. La votation générale organisée en mai par la Société suisse des musiciens pour se prononcer sur l'adhésion à l'Union syndicale a donné le résultat suivant:

Bulletins délivrés: 513; rentrés 331. Se sont prononcés pour l'entrée 164, contre 167. Elle est ainsi repoussée.

Entre temps, une section a proposé d'adhérer à l'Union suisse des fédérations d'employés. Nous verrons sans doute bientôt si les membres peuvent se décider à donner suite à cette proposition.



Situation du chômage à fin août 1922

Industries	Chômeurs		Secourus
	complets	partiels	
Alimentation et boissons . .	1,817	1,829	505
Vêtement et cuir	764	94	205
Bâtiment et peinture	9,025	378	1,019
Bois et verre	1,502	125	360
Textile	4,106	9,475	2,317
Arts graphiques et papier . .	758	265	285
Métallurgie, électricité . . .	7,062	8,484	2,743
Horlogerie, bijouterie	9,525	2,851	4,617
Commerce	2,961	15	1,291
Hôtels, cafés, pensions . . .	525	—	—
Autres professions	3,566	1,389	512
Personnel sans connaiss. prof.	10,178	633	2,613
Total pour la Suisse	51,789	25,538	16,467
Total juin 1922	59,456	30,629	23,242
» avril 1922	81,868	39,249	41,013
» février 1922	99,541	46,761	56,057
» décembre 1921	88,967	53,970	47,367
» octobre 1921	74,238	59,835	39,072
» août 1921	63,182	74,309	33,732
» juin 1921	54,650	80,037	31,276
» avril 1921	47,949	95,374	27,280
» février 1921	41,549	84,633	20,098
» décembre 1920	17,623	47,636	6,045